

Environmental Implementation Review –Luxembourg

Country Dialogue
12th Octobre 2017

WATER – Challenges, Opportunities and Way forward



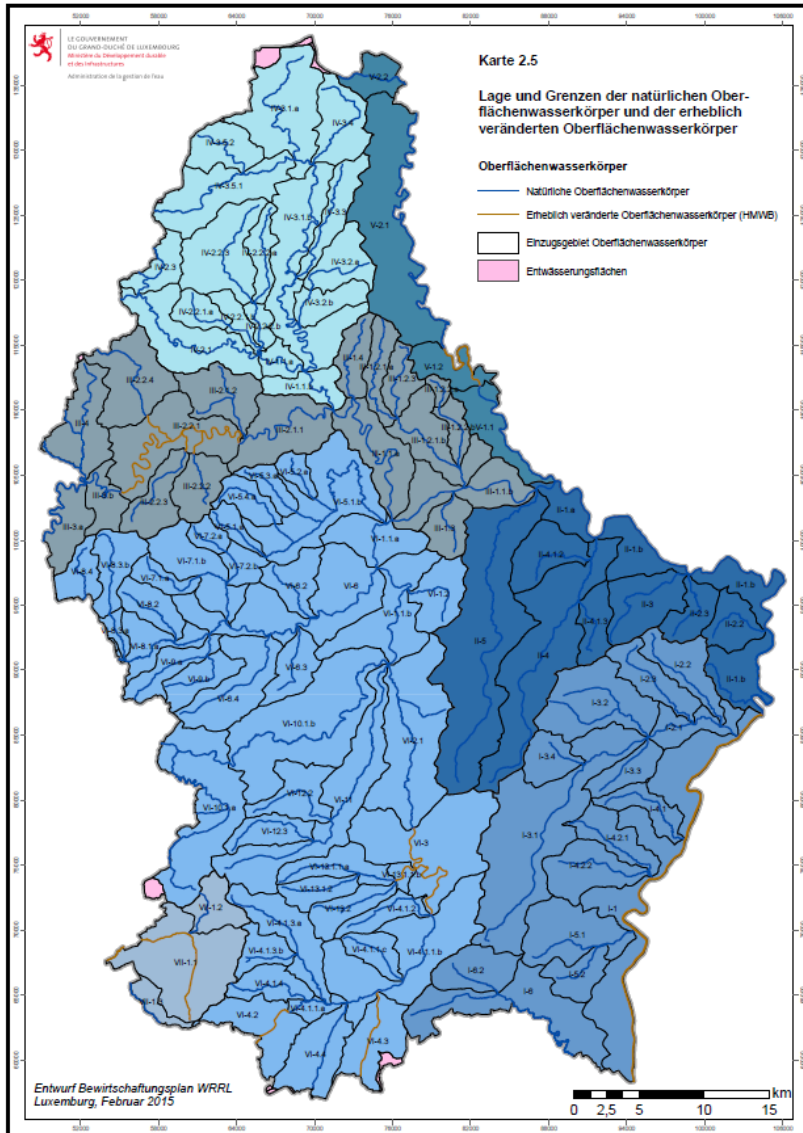
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la gestion de l'eau



- **Gestion de l'eau au Luxembourg**
 - Rhin-Meuse
 - Resp. Communes EP et EU
- **Eaux potables**
 - Analyses et suggestions EIR
 - Etat actuel, démarches entamées ou prévues
- **Eaux usées**
 - Analyses et suggestions EIR
 - Etat actuel, démarches entamées ou prévues
- **Eaux de surfaces et souterraines (DCE)**
 - Analyses et suggestions EIR
 - Etat actuel, démarches entamées ou prévues
- **Eaux de baignade**
 - Analyses et suggestions EIR
 - Etat actuel, démarches entamées ou prévues
- **Conclusions**





- 102 Masses d'eau de surface sur une longueur totale de 1218 km
- 2 bassins hydrographiques internationaux
 - Rhin (97%)
 - Meuse (3%)
- Cours d'eau et ruisseaux petits avec faible débit
- Pressions anthropiques
 - Pression démographique
 - Pollution diffuse



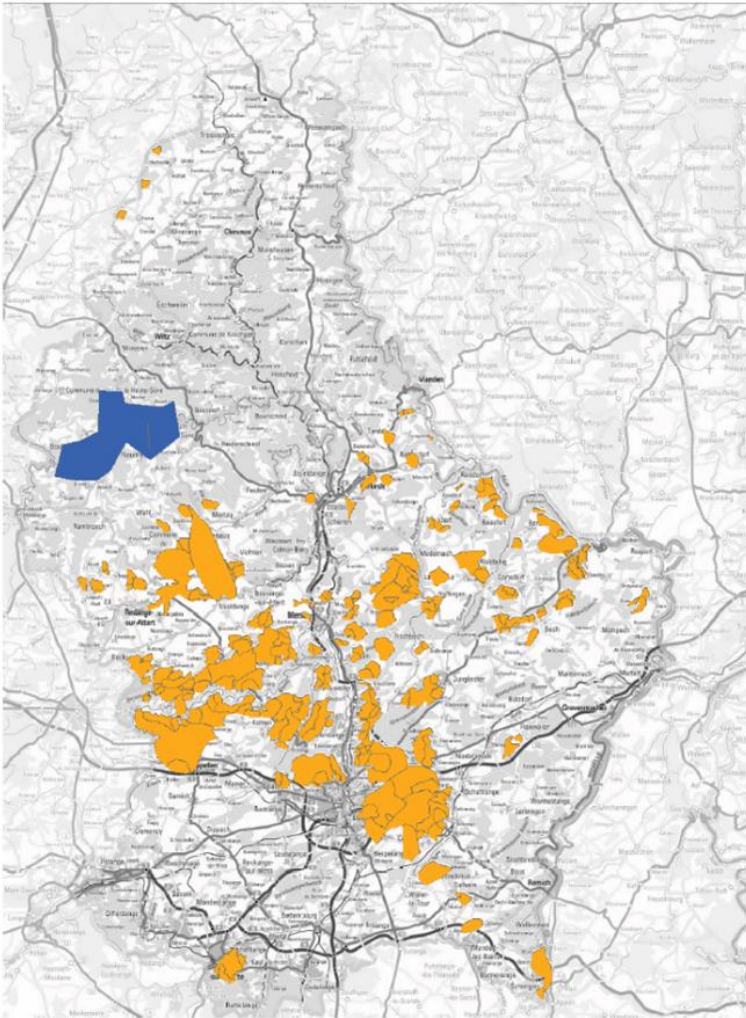
➤ Cycle urbain de l'eau

- Acteurs clés => Communes
- Evaluation et distribution de l'eau potable
 - 9 Syndicats in 120'000 m³/jour (dont 2 internationaux)
 - (50% STEP Sotologiques et (980/305 EH) de surface)
 - 108 STEPS mécaniques (16.405 EH)





- Taux de conformité élevée (>99%)
- Dérogations en place à cause de dépassements des valeurs-seuils pour métabolites d'herbicides (Interprétation stricte terme métabolite au Luxembourg)
 - Interdiction des produits contenant le métolachlore
 - Restriction d'utilisation des produits contenant le métazachlore
 - Suivi rapproché des fournisseurs concernés par les dérogation



- Efforts considérables dans la délimitation de zones de protection
- Règles générales pour toutes les zones & règles spécifiques en fonction des vulnérabilités des zones individuelles
- 90 Zones ($\pm 10\%$ du territoire) dont:
 - 28% délimitées ou en cours de procédure
 - 42% dossiers provisoires ou finaux en cours d'évaluation
 - 30% études en phase d'élaboration



- Efforts dans la mise en conformité du traitement des eaux usées des grandes collectivités
 - Conformité attendue pour mi-2018 (avance de ± 1 an sur le planning prévisionnel)
 - Programme de remplacement des STEPS mécaniques (16.500 EH) par des traitements biologiques dans le cadre du plan de gestion
 - Investissements du Fonds pour la gestion de l'eau en croissance

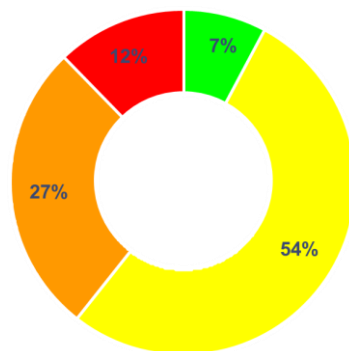




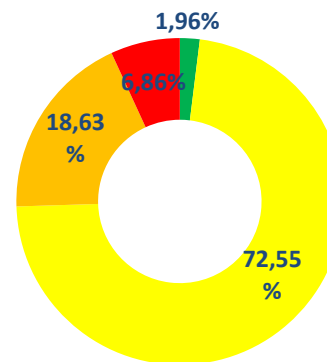
➤ Evaluation de l'état écologique (2015)

- Réduction des masses d'eau classées „mauvais“ ou „insatisfaisant“
- MAIS: également réduction des masses d'eau en bon état
- Raisons:
 - Temps d'adaptation des écosystèmes
 - Critères d'évaluation ont changé
 - Temps de réalisation des mesures (Mesures non limitées à la gestion de l'eau)

Anzahl natürliche OWK 2009: 91



Anzahl natürliche OWK 2015: 102



Eaux de surfaces et souterraines (2)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

➤ Evaluation de l'état d'eutrophisation (Rapport „Nitrates“)

N°	Nom de la station		Moyenne	Moyenne	Evolution	Moyenne	Evolution	Moyenne	Evolution	Moyenne	Evolution
			1996/99	2000/03	1996/99 – 2000/03	2004/07	2000/03 – 2004/07	2008/11	2004/07 – 2008/11	2012/15	2008/11 – 2012/15
_100011A01	Esch/Alzette frontière	Alzette	---	---	/	7,75	/	8,63	stable	10,06	augmentation faible
_100011A09	Hesperange	Alzette	---	---	/	20,12	/	13,78	diminution forte	12,94	stable
_100011A15	Steinsel-Heisdorf	Alzette	14,0	18,0	augmentation faible	16,52	diminution faible	17,58	augmentation faible	16,94	stable
_100011A21	Ettelbruck	Alzette	---	---	/	23,12	/	23,48	stable	20,37	diminution faible
_104030A11	Mersch	Mamer	21,5	22,5	stable	21,03	diminution faible	19,73	diminution faible	18,60	diminution faible
_105030A04	Steinfort	Eisch	11,8	12,5	stable	19,32	augmentation forte	19,18	stable	18,64	stable
_105030A12	Mersch	Eisch	19,3	19,5	stable	20,20	stable	20,35	stable	19,20	diminution faible
_106030A12	Colmar-Berg	Attert	17,8	24,0	augmentation forte	25,39	augmentation faible	25,15	stable	25,66	stable
_110030A11	Kautenbach	Wiltz	21,8	23,0	augmentation faible	30,54	augmentation forte	26,45	diminution faible	27,97	augmentation faible
_110040A03	amont Clervaux	Cleve	---	---	/	31,08	/	26,95	diminution faible	28,63	augmentation faible
_112010A01	Martelange	Sûre	11,0	11,0	stable	17,57	augmentation forte	16,05	diminution faible	15,25	stable
_112010A04	amont Esch/Sûre	Sûre	---	---	/	21,39	/	19,88	diminution faible	19,61	stable
_112010A24	Wasserbillig	Sûre	18,3	22,3	augmentation faible	25,78	augmentation faible	23,23	diminution faible	24,05	stable
_144030A09	Grundhof	Ernz noire	24,0	22,0	diminution faible	26,78	augmentation faible	26,40	stable	27,29	stable
_202030A12	Mertert	Syr	19,3	20,0	stable	22,93	augmentation faible	19,13	diminution faible	18,40	stable
_300030A06	Rodange	Chiers	---	---	/	10,90	/	12,25	augmentation faible	12,12	stable



- 2ème plan de gestion des districts hydrographiques approuvé par le Conseil de gouvernement en octobre 2016

Pressions majeures	Mesures
Traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none">• Projets d'assainissement
Pollution diffuse (nutriments et substances phytosanitaires)	<ul style="list-style-type: none">• Règlement nitrates• Zones de protection• Interdiction / Limitation d'application de pesticides
Hydromorphologie	<ul style="list-style-type: none">• Projets de renaturations (Etude de faisabilité Alzette)• Continuité écologique (Projets Vallée de l'Ernz, Barrages prioritaires)• Infrastructures vertes

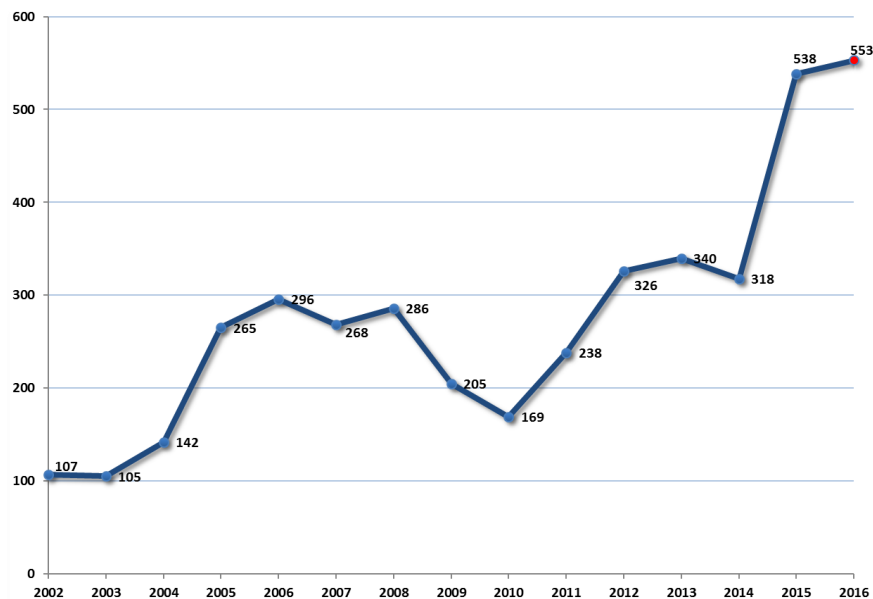
En total le plan de gestion 2015 prévoit:

- 2181 mesures différentes

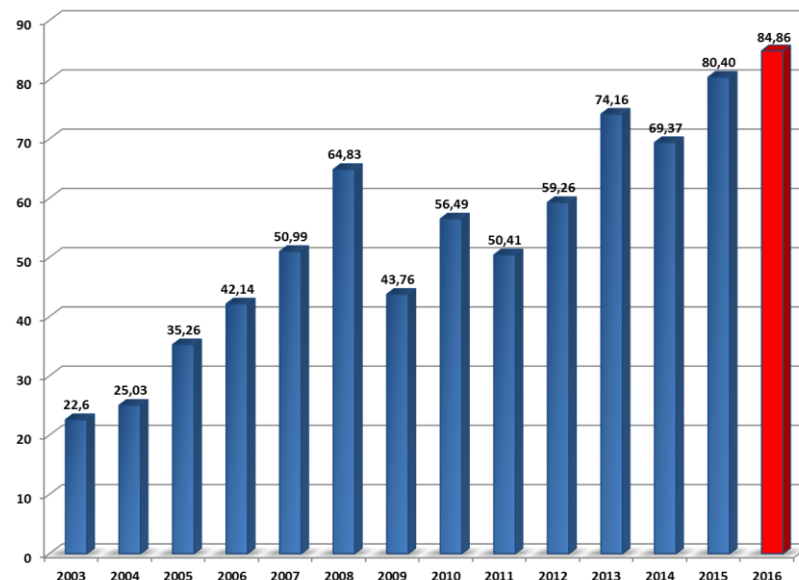


Demandes de liquidation „Assainissement“ 2016

- **561** demandes traitées jusqu'au décembre 2016 pour un montant de remboursement des participations étatiques de **84,9 Mio €**



Dossiers de demande de liquidation



Dépenses par exercice (millions €)

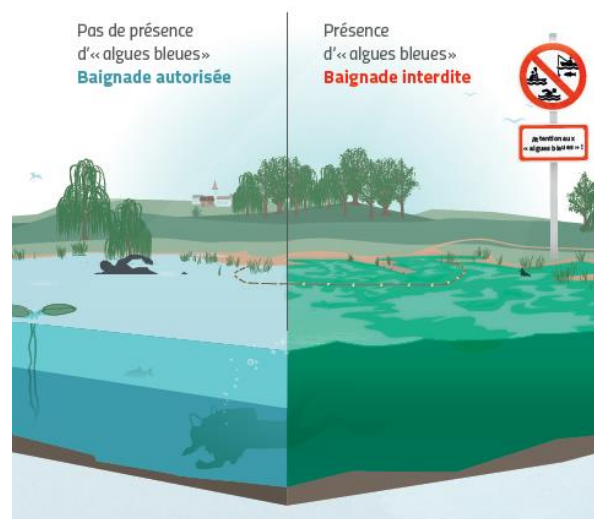
**Programme de mesures:
Investissements totaux:
1,1 Mia € jusqu'en 2027**



- Modifications de la loi relative à l'eau
 - Adaptation des taux des subventions (jusqu'à 100%) pour mesures de renaturation et de protection contre les inondations
 - Eligibilité des maîtres d'ouvrage privés
 - Eligibilité du secteur agricole pour des mesures dans le contexte de la protection des eaux
- Etudes de faisabilité pour renaturations importantes réalisées par les autorités nationales
- Négotiations avec le Ministère de l'agriculture
 - Adaptations règlement nitrates
 - Interdiction de l'utilisation non agricole des substances phytosanitaires



- Tous les sites se trouvent dans un état excellent
 - Prolongation de la période balnéaire jusqu'à la fin de septembre
 - Réévaluation et clarification du programme de surveillance du risque issu de la prolifération de cyanobactéries





- Améliorer les méthodes d'évaluation de l'état
 - Plan de gestion 2015 a été revu de façon fondamentale en tenant compte des documents de la CIS
 - Travaux pour la réalisation de l'état des lieux et du plan de gestion accompagnés par un bureau d'expert international
 - Participation au Peer Review Exercise
 - Echange intensif au niveau des commissions fluviales transfrontalières
 - Ressources humaines et financières
- Etudes pour la détermination du « écologique flow », une caractérisation plus poussée des aspects et potentiels hydromorphologiques.



- « Lutter contre les pressions et surtout mener une action pour remédier à la pollution agricole »
 - Revue des conditions d'épandage de purin et de lisier en concertation avec les autorités dans le domaine agricole
 - Interprétation rigoureuse de la notion de « métabolite » de substance phytosanitaire
 - Actions réglementaires contre l'utilisation de substances phytosanitaires dangereuses pour l'eau
 - Initiative d'un échange des directeurs de l'eau et de l'agriculture prise sous la présidence luxembourgeoise
 - Etablissement d'un catalogue des aides disponibles pour les agriculteurs en zone de protection



- « Evaluer correctement les nouvelles modifications des masses d'eau » et « Revoir le système d'autorisation des installations hydro-électriques »
 - Disposition à voir dans le contexte national (petits cours d'eau, installations hydro-électriques sont souvent d'anciens moulins).
 - Etablissement d'un cahier de charge pour des études accompagnant des nouveaux projets susceptibles de tomber sous Art. 4(7).
 - Prise de contact avec les propriétaires d'une installation en vue d'une mise en conformité



Merci pour votre attention



www.emwelt.lu

www.waasser.lu

www.inondations.lu

<http://eau.geoportail.lu>